Ce document a été mis en ligne par l'organisme FormaV®.

Toute reproduction, représentation ou diffusion, même partielle, sans autorisation préalable, est strictement interdite.

Pour consulter tous nos sujets d'annales et corrigés du BP Menuisier, veuillez visiter :
bpmenuisier.fr/annales-sujets-et-corriges

BREVET PROFESSIONNEL

MENUISIER

SESSION 2026

ÉPREUVE E5 : EXPRESSION FRANÇAISE ET OUVERTURE SUR LE MONDE, EXPRESSION ET CONNAISSANCE DU MONDE

Coefficient : 3 Durée : 3 heures

Aucun document ou matériel autorisé en dehors de ceux fournis avec le sujet.

Composition de l'épreuve	Support
PARTIE 1 : Synthèse des documents (12 points)	Dossier Questionnement
PARTIE 2 : Écriture personnelle (8 points)	Dossier Questionnement
DOSSIER TECHNIQUE ET RESSOURCES (DT 1, DT 2, DT 3)	Fourni avec le sujet
DOCUMENTS RÉPONSES (DR 1) : À RENDRE AVEC LA COPIE	Fin de sujet

L'usage de la calculatrice n'est pas autorisé.

Ce sujet comporte 6 pages numérotées de 1/6 à 6/6.
Dès que le sujet vous est remis, assurez-vous qu'il est complet.

LES DOCUMENTS RÉPONSES SITUÉS EN FIN DE DOSSIER SONT À COMPLÉTER ET À RENDRE OBLIGATOIREMENT AVEC LA COPIE.

DOSSIER SUJET

CONSIGNES GÉNÉRALES DE L'ÉPREUVE : CENTRE D'EXAMEN : SESSION NATIONALE DU BP MENUISIER, FRANCE

L'épreuve E5 évalue l'expression française et la connaissance du monde. Elle comprend une partie consacrée au français et une partie consacrée à l'histoire-géographie. Le corpus proposé porte sur le travail, la création et la place accordée au temps dans la société.

Le sujet est organisé en deux parties : une synthèse des documents et une écriture personnelle. Les réponses doivent être rédigées, organisées et justifiées par des éléments précis du corpus. La synthèse doit confronter les documents sans exprimer l'opinion personnelle du candidat. L'écriture personnelle doit répondre à la question posée en développant une réflexion argumentée et illustrée.

La durée totale de l'épreuve est de trois heures. Il est conseillé de consacrer environ une heure et trente minutes à chaque partie. Le document réponse peut être utilisé pour préparer la confrontation des documents ; il est à rendre avec la copie.

PARTIE 1 : Synthèse des documents (12 points)

Comprendre, confronter et organiser les idées du corpus

À partir des documents DT 1, DT 2 et DT 3, rédigez une synthèse objective et organisée répondant à la question suivante :

Comment les documents mettent-ils en relation la qualité du travail, la place du travailleur et l'évolution du temps de travail ?

Votre synthèse devra confronter les points de vue, s'appuyer sur des éléments précis du corpus et intégrer les repères historiques du DT 3. Elle ne devra pas comporter d'avis personnel. Le tableau du DR 1 peut vous aider à préparer votre réponse ; il ne remplace pas la synthèse rédigée.

1.1 (2 points) Complétez le tableau du DR 1 en relevant, pour chaque document, une idée essentielle et un élément qui l'appuie. Pour le DT 3, indiquez ce que les dates permettent d'observer sur l'évolution du temps de congé payé.

1.2 (2 points) Dans le DT 1, expliquez pourquoi, selon le texte adapté de John Ruskin, la qualité d'un ouvrage dépend aussi de la place laissée à l'intelligence et à l'initiative de la personne qui le réalise. Appuyez votre réponse sur deux éléments du document.

1.3 (2 points) Comparez les points de vue du DT 1 et du DT 2 sur le travail bien fait. Relevez un point commun et une différence, en vous appuyant sur des éléments précis des deux textes.

1.4 (6 points) Rédigez une synthèse organisée d'environ 250 à 350 mots répondant à la question directrice. Vous confronterez les idées des DT 1 et DT 2 et utiliserez les repères du DT 3 pour éclairer l'évolution historique du temps accordé au repos. Vous veillerez à distinguer les idées des documents et à ne pas donner votre opinion personnelle.

PARTIE 2 : Écriture personnelle (8 points)

Développer une réflexion argumentée à partir du corpus et de sa culture personnelle

Vous pouvez vous appuyer sur le corpus, sur vos lectures, sur vos connaissances historiques et sur votre expérience personnelle. Vous devez construire une réponse organisée, illustrée par des exemples précis.

2.1 (8 points) **La qualité d'un travail dépend-elle surtout du temps qu'on lui consacre ?**

Rédigez une réponse argumentée et structurée d'environ 300 à 400 mots. Vous examinerez plusieurs aspects de la question, nuancerez votre réflexion et l'illustrerez par des exemples tirés du corpus, de vos lectures, de l'histoire ou de votre expérience.

DOSSIER TECHNIQUE ET RESSOURCES

Documents ressources nécessaires à la résolution du sujet

DT 1 : JOHN RUSKIN : LE TRAVAIL, L'INTELLIGENCE ET LA CRÉATION

Source : texte adapté d'après John Ruskin, *The Stones of Venice*, volume II, chapitre « The Nature of Gothic », 1853. Traduction et adaptation pour le sujet. Le texte expose une réflexion sur le travail artisanal, la liberté de création et la responsabilité de celui qui réalise un ouvrage.

Un ouvrage ne porte pas seulement la marque de la matière employée. Il porte aussi celle de la personne qui l'a façonné. Lorsque le travailleur peut comprendre ce qu'il fait, prendre des décisions et apporter une réponse personnelle aux difficultés rencontrées, son travail mobilise davantage que sa seule force physique.

[Ligne 5] La régularité n'est pas toujours le signe d'un travail supérieur. Une suite de gestes identiques peut produire une apparence uniforme, mais elle ne dit pas si l'intelligence de celui qui agit a été sollicitée. Le travailleur réduit à répéter une opération sans en connaître le sens devient un simple instrument.

[Ligne 10] À l'inverse, l'ouvrage dans lequel subsistent des différences maîtrisées peut témoigner d'une attention vivante. L'initiative ne signifie pas l'absence de règle : elle suppose une connaissance de la matière, des outils et du but recherché. L'habileté consiste à unir cette connaissance à un jugement propre.

[Ligne 15] Un travail bien fait demande donc une organisation qui permette à la personne de comprendre sa tâche et de prendre part à sa réalisation. La qualité de l'objet et la dignité du travailleur ne sont pas deux questions séparées : toutes deux dépendent de la façon dont le travail est conçu et conduit.

DT 2 : RÉPARER, FABRIQUER, TRANSMETTRE : LE TEMPS RETROUVÉ

Source : essai rédigé pour le sujet, session 2026. Ce texte présente une réflexion contemporaine sur la réparation, la fabrication et la durée de vie des objets.

Remplacer rapidement un objet est parfois nécessaire, notamment lorsqu'il ne répond plus à un besoin essentiel. Mais faire de cette solution la règle empêche de voir ce qu'exigent la réparation et la fabrication : observer, comprendre l'origine d'un défaut, choisir une intervention adaptée, vérifier le résultat. Ces opérations prennent du temps, mais ce temps n'est pas forcément perdu.

[Ligne 5] Réparer suppose de connaître les matériaux et de reconnaître les limites de ce qu'on peut restaurer. Une intervention précipitée peut masquer le problème sans le résoudre. À l'inverse, une réparation réfléchie prolonge l'usage d'un objet et permet de transmettre des gestes et des connaissances.

[Ligne 10] Il serait pourtant simpliste d'opposer le travail manuel à toute organisation technique. Des outils et des méthodes peuvent alléger certaines tâches, réduire les erreurs et améliorer la sécurité. La question est de savoir s'ils soutiennent le jugement du professionnel ou s'ils lui retirent toute possibilité de comprendre et de décider.

[Ligne 15] Le travail bien fait ne dépend donc pas seulement du temps disponible. Il dépend aussi des compétences, des moyens, de l'attention portée aux besoins et de la possibilité de contrôler

le résultat. Accorder du temps à la qualité a toutefois un coût : il faut que les clients, les entreprises et la société reconnaissent la valeur de cette démarche.

[Ligne 20] Enfin, transmettre un savoir-faire exige du temps partagé. Montrer un geste, expliquer un choix et laisser l'autre essayer ne se réduisent pas à produire plus vite. Cette transmission entretient une capacité collective à réparer, à créer et à faire évoluer les objets.

DT 3 : QUELQUES REPÈRES HISTORIQUES SUR LES CONGÉS PAYÉS EN FRANCE

Source : repères chronologiques établis à partir des textes législatifs français relatifs aux congés payés. Les durées indiquées sont les durées légales annuelles minimales instaurées par les réformes citées.

En 1936, la loi du 20 juin instaure un droit à deux semaines de congés payés pour les salariés concernés. En 1956, une loi porte cette durée à trois semaines. En 1969, elle est portée à quatre semaines. En 1982, une nouvelle loi établit cinq semaines de congés payés annuels.

Cette chronologie montre une évolution des droits liés au temps de repos. Elle fournit un repère pour réfléchir aux relations entre le travail, la vie hors travail et les choix de société. Elle ne décrit pas, à elle seule, les conditions concrètes de travail ni les différences entre les professions.

NE RIEN ÉCRIRE DANS CETTE PARTIE

DR 1 : Document réponse à rendre avec la copie : Préparation de la synthèse

À RENDRE AVEC LA COPIE

Complétez le tableau à l'aide des documents du corpus. Notez des idées brèves et des éléments précis. Ce tableau constitue une aide à la préparation ; la synthèse rédigée doit être présentée sur votre copie.

Tableau synoptique de confrontation des documents

Document	Idée essentielle sur le travail ou le temps	Élément précis du document	Lien avec la question directrice
DT 1 : John Ruskin	.....	.....	.....
DT 2 : Réparer, fabriquer, transmettre	.....	.....	.....
DT 3 : Repères historiques	.....	.....	.....

Cadre réservé aux justifications, calculs complémentaires ou schémas du candidat :

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

Copyright © 2027 FormaV®. Tous droits réservés.

FormaV® est une marque déposée auprès de l'INPI sous le numéro 5227897.

Ce document a été élaboré par FormaV® avec le plus grand soin afin d'accompagner chaque apprenant vers la réussite de ses examens. Son contenu (textes, graphiques, méthodologies, tableaux, exercices, concepts, mises en forme) constitue une œuvre protégée par le droit d'auteur.

Toute copie, partage, reproduction, diffusion ou mise à disposition, même partielle, gratuite ou payante, est strictement interdite sans accord préalable et écrit de FormaV®, conformément aux articles L.111-1 et suivants du Code de la propriété intellectuelle. Dans une logique anti-plagiat, FormaV® se réserve le droit de vérifier toute utilisation illicite, y compris sur les plateformes en ligne ou sites tiers.

En utilisant ce document, vous vous engagez à respecter ces règles et à préserver l'intégrité du travail fourni. La consultation de ce document est strictement personnelle.

Merci de respecter le travail accompli afin de permettre la création continue de ressources pédagogiques fiables et accessibles.